

La construction européenne depuis 1945

En 1945, le continent européen a été ravagé par les combats et les bombardements. Aussi, il apparaît nécessaire de reconstruire l'Europe, tant sur des bases économiques, que politique : il faut rétablir une paix durable entre les pays du continent.

I/ Les objectifs économiques de la construction européenne.

A/ La naissance de la CECA

Au lendemain de la seconde guerre mondiale, les pays européens bénéficiaires du Plan Marshall doivent se regrouper dans une organisation, l'OECE afin de se partager l'aide américaine. Pour Robert Schuman, alors ministre des affaires étrangères, cette union des pays d'Europe doit se poursuivre mais ne doit concerner que des aspects spécifiques de la production économique, sur lesquels l'entente sera plus facile à mettre en place. Aussi, il propose en 1951 la mise en place de la CECA, qui vise à unifier les productions allemande et française de charbon et d'acier, qui sont alors des produits très importants sur le plan militaire. Or, cette organisation nécessite l'apaisement des relations franco-allemandes et permet ainsi de rétablir la paix en Europe.

B/ De la CECA la CEE

La CEE a été mise en place en 1957 par le traité de Rome. Elle vise à mettre place un marché commun entre les 6 pays qui appartenaient déjà à la CECA. Mais les objectifs de cette nouvelle organisation sont plus vastes : toute l'activité économique est concernée par ce traité alors que la CECA ne s'occupait que de secteurs spécifiques qui étaient ceux du charbon et de l'acier.

C/ La naissance de l'Union européenne

Au fur et à mesure de la construction européenne, les objectifs poursuivis se diversifient. Si les débuts de la construction européenne ne concernaient exclusivement que le domaine économique, la mise en place de l'UE en 1992 par le traité de Maastricht répond aussi à un objectif monétaire, politique, militaire et judiciaire. On voit donc un approfondissement progressif de la construction européenne.

II/ La démocratie, au fondement de la construction européenne

A/ L'affirmation de la démocratie

La démocratie est une valeur fondamentale dans la construction de l'Europe tout comme le respect des droits et des libertés des individus. Ces valeurs européennes sont mentionnées dans une charte et se retrouvent dans les institutions européennes. Ainsi, le Parlement européen cherche à veiller aux droits des populations tout en favorisant le dialogue des différents pays membres de l'Union européenne, dont la représentation est proportionnelle à leur nombre d'habitants (plus le pays a d'habitants, plus il a d'eurodéputés).

B/ Le Parlement européen : une institution démocratique

Le respect de la démocratie prôné par l'Union européenne se manifeste par la tenue du parlement européen à Strasbourg. Dans ce parlement, tous les pays et toutes les tendances politiques sont représentés et les eurodéputés sont élus par les citoyens européens.

Le parlement a de nombreuses compétences et contribue notamment à établir des lois européennes (directives) qui doivent ensuite être appliquées par les Etats membres. Le Parlement peut aussi jouer le rôle de médiateur dans des Etats ou leur imposer des sanctions.

Le traité de Paris : la CECA, 1951	Les traités de Rome : la CEE et Euratom, 1957	Le traité de Maastricht : l'UE, 1992
		
► Mise sous contrôle d'une autorité commune de la production du charbon et de l'acier de six États ► Libre circulation des produits sidérurgiques et du charbon	► Naissance de la CEE ► Libre circulation progressive des marchandises, des services, des capitaux (marché commun) et des personnes ► Politique commune dans les domaines de l'agriculture (PAC) et des transports ► Création d'une communauté européenne de l'énergie nucléaire	► Création de l'Union européenne ► Préparation de l'union monétaire : l'euro ► Citoyenneté européenne ► Volonté d'une politique étrangère et de sécurité commune